

Séance du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Odile DURET, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Grégory DUDON (a donné pouvoir à Yousef TAOUFIK), Cécilia GAUCHARD (a donné pouvoir à Odile DURET), Julien TABOULOT (a donné pouvoir à Catherine PROVOST)

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	03/12/2020
Date de l'affichage :	14/12/2020

Compte-rendu de la précédente séance :

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2020/00648 : Achat de l'ancienne pisciculture

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 9 900 € hors frais de notaire.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2020 par le biais d'une décision modificative du budget créant l'opération n°256.

2020/00649 : DM 4 – Achat de la pisciculture

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE des mouvements budgétaires et financiers suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
2111 – 256 : Achat de l'ancienne pisciculture	12 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	12 000 €
	12 000 €		12 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant

615221 – Entretien des bâtiments publics	-5 000 €		
615228 – Autres bâtiments	-3 000 €		
615231 - Voirie	-4 000 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	12 000 €		
	0 €		
Total Dépenses	12 000 €	Total Recettes :	12 000 €

2020/00650 : Vente du terrain rue de la Velle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix minimum de 16 500 € hors frais annexes éventuels notamment d'arpentage.

Moulins Communauté : Transfert de la compétence PLU

Le conseil municipal décide de reporter l'étude de ce point à une séance prochaine.

2020/00651 : SIVOM : groupement de commande pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour lequel le syndicat de la Sologne Bourbonnaise sera le coordonnateur,

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes qui sera, au préalable, présentée lors d'un prochain comité syndical,

AUTORISE, après signature de la convention, le lancement de la consultation et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats.

Rapport annuel du SIVOM

Le rapport annuel du SIVOM est disponible et consultable sur demande en mairie.

2020/00652 : Répartition des honoraires pour l'étude de revitalisation du centre bourg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 opérant les modifications récapitulées ci-après.

Prestataire	Répartition initiale (H.T.)	Nouvelle répartition (H.T.)
REALITES BUREAU D'ETUDE	16 935.00 €	18 750.00 €
SARL LA FABRIQUE D'ARCHITECTURE	11 595.00 €	7 965.00 €
AXALIS SCOP	10 220.00 €	12 035.00 €

DIT qu'aucun crédit supplémentaire ne sera inscrit au budget compte-tenu du fait qu'il ne s'agit que d'une modification de la répartition des honoraires.

Arrivée de Mme Odile DURET à 20h43

2020/00653 : Formation des élus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

INDIQUE qu'il sera prévu chaque année une enveloppe financière destinée à cet effet

PRECISE qu'un plan de formation des élus pourra être élaboré.

Chemin des Loges Cronets

Monsieur le Maire indique que la route des Loges Cronets est dangereuse et évoque un courrier reçu de la part d'un administré. S'il est milité pour des accès au PAL sécurisé, il est constaté que c'est un des seuls parcs d'attraction aussi mal desservi. Par ailleurs, même l'accès de Saint Pourçain au PAL qui a été payé par la commune de Saint Pourçain reste dangereux.

Il n'est pas contesté que l'accès à cette route serait utile aux thiéolois pour aller à Dompierre mais il faut rappeler que beaucoup de chemins de la commune ont été créés pour desservir les propriétés riveraines de ces chemins. Qui plus est, les vélos et les randonneurs peuvent toujours l'emprunter.

Le sens interdit pourrait être enlevé par moment mais ça générerait de nouveaux problèmes de sécurité puisque la limitation de vitesse n'est pas souvent respectée et notamment des camions qui continueront d'y passer à vitesse excessive. Par ailleurs, la circulation au GPS persiste. Tout ceci fait qu'une solution continue semble plus appropriée.

Le fait est que le problème s'accroît pendant l'ouverture du PAL même si sur la voie il persiste une vitesse excessive. Mais cette voie permet la desserte de la maison de santé et du collège. Il pourrait s'agir d'interdire cet accès pendant la saison du PAL et essayer d'engager le PAL et le Conseil Départemental à

faire une signalétique complète et cohérente. Le projet d'autoroute va améliorer les choses et la circulation pourra être revue.

Horaires d'ouverture de la mairie

Compte-tenu du peu de fréquentation constaté de la mairie, le conseil municipal accepte à l'unanimité de proposer une ouverture uniquement sur rendez-vous le samedi matin.

Questions diverses :

- Convention RCEA : un courrier a été reçu. Eiffage s'engage à la remise en état des voies notamment pour des raisons de sécurité. Ce faisant, la convention va être signée par Monsieur le Maire et une délibération levant les réserves émises sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Cantine : problèmes de comportement et non-respect des sanctions avec mise en cause du personnel sans solution.
- Repas de Noël : ce sera un repas amélioré avec deux services décalés pour respecter les consignes sanitaires. Le service en place sera renforcé par des élus.
- La construction de logements aux Grassots par Allier Habitat va démarrer le 15 décembre.

Séance levée à 22h30

Pour affichage, le 14 décembre 2020